

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq du mois de avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CRUAS dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation faite le dix-neuf avril deux mille dix-sept, sous la Présidence de M. COTTA Robert, Maire, en session ordinaire

Etaient présents :

Mme ALES, Mme AUDOUARD, Mme BOUYSSY, M. CHASSON, Mme COLOMB,
M. COTTA, Mme D'ALOIA, Mme FELIX, M. FERNANDEZ, M. FERROUSSIER,
Mme HAOND, M. MORELLI, Mme PLANCHON, Mme SALINGUE, M. TOUATI

Excusé : M. PAPINI Philippe

Procurations de :

- Mme BERTONNET à Mme AUDOUARD
- M. BORNUIAT à M. COTTA
- M. CARMIGNANI à Mme ALES
- M. MAFFRE à M. MORELLI
- Mme MARQUETTE à M. TOUATI
- M. MESCLON à Mme PLANCHON
- M. PECHOUX à Mme BOUYSSY

Nombre de Conseillers en exercice :	23	Nombre de votants :	22
Nombre de présents :	15	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention :	3

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.153-12, relatif au débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Février 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu le projet de PADD, établi par le groupement UrbArchi Amunategui - Eco-Stratégie - M. Le Gulludec ; et présenté aux personnes publiques associées le 11 Avril 2017,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable -PADD-.



Pour extrait certifié conforme,

Suivent les signatures

Cruas, le 26 Avril 2017

Le Maire,

Robert COTTA